MAIRIE DE CHAUSSENANS

Procès-verbal de conseil municipal du 24 septembre 2026

Présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Roger BRUN, Nicolas CATTIN, Bruno BRIEZ, Vincent GOUNON, Chloé DE SOUSA, Laure MOULIN, Dominique MONNIER, Séverine MIDOL

Absente : Isabelle LELIARD (donne procuration à Catherine GAUBERT)

Secrétaire de séance : Séverine MIDOL

Ouverture de la séance à 19h00

I. Procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026

Le maire demande si des remarques existent quant au procès-verbal du précédent conseil municipal.

Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 25/06/26 est signé par Laurent MASSON, maire, et la secrétaire de séance, Séverine MIDOL.

II. Désignation d'un délégué au SIDEC

Pour rappel : le SIDEC est un syndicat qui accompagne les communes principalement pour les réseaux électriques, l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux, les économies d'énergie, mais aussi pour certains services numériques, informatiques et cartographiques.

Rôle du délégué :

- Représenter la commune
- Participer aux réunions
- Transmettre les besoins et projets de la commune

Ses missions :

- Faire remonter les informations au conseil municipal
- Prendre part aux décisions ou à l'élection des représentants.

Candidat : Laurent MASSON

Vote validant la candidature de Laurent MASSON : POUR à l'unanimité

III. Modifications des délégations du Conseil au Maire (Délibération n°15 du 20/03/26)

A la demande des services de la préfecture, le maire propose d'apporter des précisions aux délégations précédemment accordées par le conseil municipal, ainsi que d'ajouter une délégation complémentaire.

5- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Cette délégation s'applique à tout litige concernant les intérêts de la commune, devant toutes les juridictions et à tous les niveaux de procédure, y compris en urgence ou en référé.

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/85843

Elle autorise également le Maire à déposer plainte et à se constituer partie civile au nom de la commune.

7- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions. Cette délégation s'applique à toute opération communale inscrite au budget ou préalablement approuvé par le conseil municipal. Elle concerne les demandes adressées notamment à l'Etat et à ses établissements publics, à l'Union européenne, à la Région, au Département, à la CCAPS, à l'Agence de l'eau, à l'ADEME ainsi qu'à tout autre organisme public ou privé susceptible de financer un projet communal.

8- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis de démolir)

Vote validant les modifications et l'ajout de l'article 8 ci-dessus : POUR à l'unanimité

Nicolas Cattin informe le conseil que les services de la préfecture n'ont pas validé les délégations attribuées aux adjoints par le maire, au motif que celles-ci ne peuvent être identiques. Le maire devra donc procéder à leur modification.

IV. Remplacement de la vanne de régulation automatique pour le remplissage du réservoir

Le technicien VEOLIA est intervenu en 2025. A ce jour, la vanne est à changer. Un devis a été établi par Véolia pour le remplacement de cette vanne par un modèle de type HYDRO SAVY PREMIUM pour un montant de 5317,10 €

Vote validant le remplacement de la vanne de régulation : POUR à l'unanimité

V. Demande de participation des travaux de l'église de Chamole

La commune de Chamole sollicite une participation financière de la commune de Chaussenans pour la rénovation intérieure de l'église (travaux de peinture et de plâtrerie).

Le montant total des travaux s'élève à 54 061 € HT soit 64 873, 20 € (la TVA reste à la charge de la commune de Chamole, maître d'ouvrage)

Aide du département : 13 705 €

Participation de la paroisse : 4 035 €

Vote proposant la participation de Chaussenans : POUR à l'unanimité

Les conseillers étudient plusieurs clés de répartition des dépenses :

-Au prorata du nombre d'habitants (14 086 €)

-Forfait (9 000€ - 10 000€)

Proposition : Versement d'une somme forfaitaire de 9 000 €, payée par tiers en 2027, 2028 et 2029.

Vote validant la proposition ci-dessus : 7 POUR - 4 CONTRE

VI. Tarif affouage

Laurent MASSON donne la parole à Nicolas CATTIN responsable de la commission Forêt.

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/85843

Mr MULLER Michel est le nouveau garde forestier ONF ; selon le plan de coupe de l'ONF la parcelle 27 Combes aux Larres n'a pas été donnée comme affouage en 2025 comme prévu à cause de nombreux frênes secs.

Affouage 2026 : parcelle 27 Combes aux Larres environ 40 stères + parcelle U549 frênes secs avec accès difficile.

Pour rappel : l'affouage permet l'entretien des bois de la commune. Peu d'affouagistes sur la commune.

Objectifs :

- Maintenir un prix d'affouage accessible aux affouagistes
- Répertorier le nombre d'affouagistes afin de déterminer le volume d'affouage de chacun
- Valider les lots au prochain conseil fin octobre 2026

Propositions :

- Informer les habitants et selon le nombre d'inscrits la parcelle communale U 549 complémentera
- Affouage à 5 € /stère

Vote validant l'affouage au prix de 5 €/stère : 2 CONTRE – 6 POUR – 2 ABSTENTIONS

VII. Validation de Cabinet André et PMH en vue de la création d'un schéma directeur de l'eau

Lors du dernier conseil municipal : validation du principe de réalisation du schéma directeur et du dépôt d'une demande de subvention de l'Agence de l'eau.

Dossier de subvention déposé et déclaré complet par l'Agence de l'eau.

A ce jour, le fait que le dossier soit complet ne vaut pas accord de subvention. Nous n'avons donc pas encore de garantie concernant la participation financière par l'Agence de l'eau.

Proposition de retenir :

- Le cabinet André pour la réalisation de l'étude 13 950 € HT 16 740 € TTC
- PMH pour les mesures et détection des fuites 4 690 € HT 5 628 € TTC

Montant total 18 640 € HT 22 368 € TTC

Vote validant la proposition ci-dessus : POUR à l'unanimité

VIII. Installation d'une clôture en bois au cimetière

Proposition du groupe cimetière

Installation d'une barrière en rondins bois le long du cimetière, jusqu'au grillage du terrain de foot.

Soit une longueur de 57mètres

Proposition de Bruno BRIEZ :

- Poteaux bois en rondins percés
- 2 lisses horizontales en rondins
- Tarif Espace Emeraude 1588 €
- Tarif S.A.S Mutelet en attente

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/85843

Le conseil approuve à l'unanimité le principe de l'installation de cette barrière. Dès réception du devis de la S.A.S Mutelet, le maire consultera les conseillers afin de choisir le fournisseur.

Remarque de Laurent MASSON, maire : laisser une bande le long de la route pour éventuellement se garer.

Terrain de pétanque, sujet qui a déjà été discuté, est relancé : Bruno BRIEZ et Vincent GOUNON se portent volontaire pour étudier le projet.

IX. Questions diverses

Finances :

- Au 24/09/26 le compte de la commune est de 73 161.52 €
- Dépenses à venir : frais de secrétariat, ville de Poligny (bus, frais scolaires), la rentrée de pellets
- Recettes à venir : factures d'eau 11 168.53 €, contributions de l'Etat 10 000€, dotations 1914 baux communaux, bail de chasse 150 €

Cimetière :

Lancer la démarche de procédure de relevé des concessions funéraires échues, non renouvelées ou présumées en état d'abandon soit en fin d'année 2026 soit début 2027.

Chapelle :

Travaux à prévoir pour crépir une façade et réfection des joints sur les deux autres façades.

Des devis ont été établis par les sociétés Scarabotto et Lhomme ainsi que par Vincent GOUNON.

Laurent MASSON, maire, demande de répertorier pour fin octobre 2026 les éventuels autres travaux à réaliser au niveau de la Chapelle afin de pouvoir déposer les demandes de subventions.

Carrière :

L'avenant à la convention permettant à l'entreprise NEXSTONE de poursuivre l'exploitation de la carrière, dans la limite de la durée autorisée par l'arrêté préfectoral, lui a été transmis.

La commune pourra bénéficier de 50 tonnes de gravier en plus soit 250 tonnes /an

Voirie (réfection d'un chemin, mise à jour du classement des voies communales, panneaux...)

Réfection d'un chemin route du cimetière après le hangar à droite. La location de la benne sera facturée par la Cuma de Chamole. Le Gaec de l'Espoir mettra à disposition une pelle et un tracteur pour la réalisation des travaux. La commune prendra en charge le remboursement du GNR consommé par le matériel.

Nettoyage réservoir château d'eau : travaux réalisés

Réunion de rentrée :

Le Maire s'est rendu à la réunion de rentrée de Sylvie VERMEILLET, Danielle BRULEBOIS.

A venir réunion de rentrée de Dominique BONNET avec tous les maires.

Cuve à fioul :

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/85843

L'ancienne cuve à fioul, en plastique, est encore à la cave et est à débarrasser. Vincent GOUNON se propose de se renseigner auprès de la déchetterie et de l'entreprise SALINS.

SPANC :

Sur Chaussenans Infos, demander aux habitants intéressés par l'installation d'une microstation pour une éventuelle commande groupée permettant de bénéficier de tarifs plus avantageux. Une réunion sera organisée avec Jean-Baptiste Baud, responsable commission environnement à la CCAPS, afin d'échanger avec les personnes interressées.

Le maire propose également que la commune puisse contribuer à ces projets en mettant, si nécessaire, des matériaux de la carrière à disposition pour la réalisation des travaux, notamment les tranchées.

Chaussenans Infos : Catherine GAUBERT responsable de la communication

Proposition (participation des enfants et adultes musiciens volontaires à la cérémonie du 11 novembre)

Date du prochain conseil : **MARDI 27 OCTOBRE 2026 à 19h**

A mettre dans l'ordre du jour : la mise en place d'un cahier de doléances à la demande Roger BRUN

Clôture de la séance à 21h40

MAIRIE DE CHAUSSENANS JURA

MAIRIE DE CHAUSSENANS JURA

Secrétaire de séance

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/85843